

LETTRES, MEMOIRES
E T
NEGOCIATIONS

DE MONSIEUR LE

COMTE D'ESTRADES,

*Tant en qualité d'Ambassadeur de S. M. T. C.
en Italie, en Angleterre & en Hollande,*

*Que comme Ambassadeur Plénipotentiaire
À LA PAIX DE NIMEGUE,*

Conjointement avec Messieurs

COLBERT & COMTE D'AVAUZ;

Avec les

REPONSES DU ROI ET DU SECRETAIRE D'ETAT :

Ouvrage où sont compris

L'ACHAT DE DUNKERQUE.

Et plusieurs autres choses très-intéressantes.

NOUVELLE EDITION,

*Dans laquelle on a rétabli tout ce qui avoit été supprimé
dans les précédentes.*

TOME TROISIEME.



A LONDRES,

Chez J. NOURSE, proche Temple-Bar.

MDCCLIII.





LETTRES, MEMOIRES

ET

NEGOCIATIONS

DU

COMTE D'ESTRADES;

Ambassadeur de Sa. Majesté Très-Chrétienne, auprès de Meilleurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas.

LETTRE

Du Comte d'Estrades au Roi.

Le 1. Janvier 1665.



JE vois par la dépêche que V^{ost}re Majesté m'a fait l'honneur de m'écrire du 20. de l'autre mois, que c'est avec grande raison qu'elle doute, que la conduite de Messieurs les Etats, soit telle qu'elle souhaiteroit;

roit, & qu'ils devroient tenir quand elle aura besoin d'eux; & penetrant comme elle fait avec tant de clair-voyance dans leurs intentions, & dans les consequences qu'elle tire de tous les points contenus dans ses dépêches, qui fondent sa juste crainte sur une matiere si délicate, il ne me reste rien à lui représenter de plus là-dessus.

Mr. de Wit m'est venu voir pour me rendre compte de la dépêche de Monsieur van Beuningen. Il y marque avoir été surpris de ce que Messieurs les Ministres lui ont voulu persuader, que la guerre ayant commencé dans la Guinée, Votre Majesté n'étoit pas obligée à la garantie; & qu'il a répondu à cela, qu'étant venuë ensuite dans l'Europe, quoiqu'elle ait commencé en Guinée, Votre Majesté n'en étoit pas moins obligée à la garantie, ainsi qu'il est clairement spécifié dans le Traité secret entre la France & l'Angleterre; & la froideur qu'il a trouvé dans l'esprit de ces Messieurs a jetté de l'étonnement dans le sien. Il ajoute, que les Ministres lui ont déclaré, que ce qu'ils lui en disoient étoit d'eux-mêmes, ne sçachant pas les intentions de Sa Majesté sur ce sujet, de qui il les apprendroit le dimanche suivant dans l'Audience qu'il devoit avoir, & ledit Sieur de Wit ne m'a pas paru moins surpris.

Il attend avec grande impatience de sçavoir à quoi Votre Majesté se déterminera là-dessus. Je me suis dispensé d'entrer plus avant dans ce discours, l'ayant remis
à

à celui que nous avons ensemble la femme passée sur ce sujet.

Le Sieur Friquet est revenu de Bruxelles, Castel Rodrigo l'a renvoyé, & n'a pas jugé à propos qu'il allât en Allemagne.

Dom Esteven de Gamarre doit être de retour ici vers le 6. de ce mois, les uns & les autres pressent la Ligue proposée : dans cette conjoncture V^ôtre Majesté prendra sans doute le parti le plus avantageux pour ses intérêts; mais je la supplie de trouver bon que je lui représente, qu'il ne se faut fier que de bonne sorte aux paroles & promesses de ces gens-ci, n'étant pas en leur pouvoir de les tenir, vû les raisons que V^ôtre Majesté m'a alleguées si judicieusement dans plusieurs de ses dépêches, après lesquelles il n'y a plus rien à dire.

Je prens la liberté, Sire, de proposer à V^ôtre Majesté, que si, pour plus grande sûreté des engagements où les Etats entreiroient avec elle, on les pouvoit porter à un nouveau Traité, il faudroit qu'ils resoluissent à traiter de Mastricht avec elle : moyennant cette Place, qui donne entrée dans le cœur de leur Païs, & vû l'Union qui est à présent entre V^ôtre Majesté & l'Electeur de Brandebourg, celui de Cologne & le Duc de Neubourg, on feroit bien observer les Traitez auxquels ils se feroient obliger, & au cas qu'ils y manquaissent, ce ne seroit pas une affaire de les châtier, & je ne crois pas qu'ils osassent y contrevenir. Ma pensée seroit, que dans ce Traité il fut employé un article, par lequel ils s'o-

obligeassent à rompre avec le Roi d'Espagne & la Maison d'Autriche, toutes & quantes fois que Vôtre Majesté sera obligée de rompre avec eux pour soutenir les droits de la Reine, sans qu'il leur soit permis d'examiner s'ils sont justes ou non. Il suffit que Vôtre Majesté les trouve tels, pour leur ôter tout sujet de chicane, & qu'il ne sera fait aucun partage avec eux dans la Flandre ni ailleurs des païs qui sont dans l'étenduë des prétensions de la succession de la Reine: à moins que les choses ne soient spécifiées de la sorte, je ne trouve nulle sûreté à aucun Traité avec lesdits Etats.

Je ne doute point que Vôtre Majesté ne juge bien que les Etats n'accepteront aucune de ces conditions, & qu'ils s'en tiendront aux termes du Traité de 1662. où ils ne veulent rien changer, & qu'ils prétendent leur donner assez de prétexte de ne s'engager à rien, puisque le Sieur de Wit se fonde toujours sur ce que la garantie n'a de lieu qu'à l'égard de ceux qui sont attaquez. J'ai bien remarqué par ce discours, qu'il est fort persuadé que Vôtre Majesté ne sera point attaquée par le Roi d'Espagne, ni par ses successeurs; ainsi elle peut voir bien clairement que les Etats ne lui peuvent donner aucune sûreté pour les Traitez qu'elle fera avec eux, que par les conditions ci-dessus spécifiées, & au cas de refus Vôtre Majesté sera d'autant plus confirmée dans le jugement qu'elle en fait,

L E T T R E

*Du Roi au Comte d'Estrades.**Le 2. Janvier 1665.*

DImanche dernier je donnai une Audien-
 ce de deux heures au Sieur van Beu-
 ningen. Depuis cela je lui ai fait rendre
 ma réponse sur ce qu'il m'avoit représenté,
 & j'ai chargé de Lionne de vous en mander
 la substance, & de ce qui s'est passé entr'eux,
 afin que vous soyez informé de tout. Com-
 me, quelque parti que je prenne, j'ai grand
 intérêt que Messieurs les Etats ne succom-
 bent pas, quand même je n'aurois pas de
 Traité avec eux, parce que la puissance
 d'Angleterre se rendroit par ce moyen trop
 redoutable par Mer, il ne faut jamais par
 vos discours leur ôter l'esperance de mon
 appui que je pourrai leur accorder selon
 les conjonctures, quand je me serai mis
 plus en état de me faire considérer par Mer,
 comme je vais incessamment m'y appliquer.
 Il ne faudroit pas non plus, par la même rai-
 son, faire aucun reproche au Sieur de Wit,
 des ordres que Messieurs les Etats ont don-
 né à leur Ambassadeur à Madrid: cela ne
 serviroit qu'à leur faire perdre courage, &
 les obliger peut-être à chercher parti ail-
 leurs, croyant de m'avoir offensé; au con-
 traire il sera bon de fortifier le Sieur de
 Wit, & de tâcher de lui faire perdre les

frayeurs qu'il a de succomber. J'écrirai demain fortement en Angleterre pour l'accommodement, & mon Ambassadeur y parlera en termes tout-à-fait differens de ce que j'ai fait dire à van Beuningen, touchant les motifs & les sujets de cette guerre.

M E M O I R E

Du Comte *d'Estrades*, présenté à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Pais-Bas, le 2. Janvier 1665.

L E Comte *d'Estrades*, Ambassadeur Extraordinaire de France, ayant ordre du Roi son Maître de demander à Vos Seigneuries, qu'il leur plaise de donner ordre au Medecin d'Oorschot, qui a la reputation de bien guerir les cancers, de se rendre en diligence à Paris, pour traiter la Reine Mere de Sa Majesté, qu'on appréhende être attaquée de ce mal; il assure Vos Seigneuries que le Roi son Maître ayant cette affaire fort à cœur, aura une reconnoissance très-singuliere de l'envoy de cette personne, & de la diligence qui y sera apportée. Donné à la Haye le deuxieme Janvier 1665.

D'ESTRADES.

LET-

L E T T R E

*De Mr. de Lionne au Comte d'Est-
trades. Le 5. Janvier 1665.*

CE que j'ai répondu ce matin par ordre du Roi à Monsieur van Beuningen, est en substance :

Que Sa Majesté m'avoit chargé de lui dire pour première réponse, que Sa Majesté a pour Messieurs les Etats toute l'affection qu'eux-mêmes peuvent désirer ; qu'elle leur en donnera des preuves effectives & solides en toutes rencontres ; qu'elle a un grand déplaisir de les voir sur le point d'être nécessitez à soutenir une fâcheuse guerre ; que Sa Majesté connoit fort bien, que quand elle n'auroit aucun Traité avec eux, elle a grand intérêt que leurs Etats ne succombent pas ; & qu'Elle va s'appliquer à se mettre en état de se faire considérer par l'Angleterre, afin de pouvoir leur être plus utile ; qu'elle est d'ailleurs le Prince du monde le plus religieux sur l'exécution de ce qu'elle promet par des Traitez, ou autrement ; mais que la demande que Messieurs les Etats font aujourd'hui à Sa dite Majesté étant de la plus grande considération quise puisse concevoir, puisqu'il s'agit d'attirer cette Couronne dans une guerre pour leur intérêt, elle doit avant toutes choses examiner meurement le fondement de ladite demande.

Que cela est d'autant plus juste, que le Roi d'Angleterre fait entendre à Sa Majesté & au Public, qu'il fera voir par des raisons évidentes, qu'en l'occasion présente lesdits Etats sont les véritables agresseurs; auquel cas, s'il étoit vrai, il sauroit bien que Sa Majesté ne seroit obligée à rien en vertu du Traité de 1662.

Qu'il est question outre cela (quand même lesdits Etats seroient évidemment les attaquez) d'examiner si cette guerre étant faite pour la possession de la Guinée, qui est en Afrique, & Sa Majesté n'étant engagée à rien envers eux hors de l'Europe, elle peut être obligée aux accessoires, n'étant en aucune obligation pour le principal.

Que la discussion de ces deux points doit non seulement précéder toute rupture de cette Couronne, sur laquelle, en un cas clair & net, elle auroit toujours quatre mois de tems à se déclarer, mais précéder aussi la concession des douze mille hommes de secours énoncéz dans le Traité, puisque la demande n'en peut être faite à Sa Majesté dans aucun des deux cas qui viennent d'être dits.

Que Sa Majesté cependant, comme un vrai & bon ami & Allié, ne veut omettre aucune des choses qui peuvent dépendre de ses offices & de son crédit auprès du Roi d'Angleterre, pour ménager & procurer un bon accommodement entre ledit Roi & lesdits Sieurs Etats; Et requiert ledit Sieur van Beuningen (en cas qu'il en ait l'ordre & le pouvoir, si-non qu'il écrive pour se le faire.

faire donner) qu'il lui dise confidemment à quelles conditions lesdits Etats pourroient s'accorder avec ledit Roi sur l'état présent & à venir des affaires & du Commerce de Guinée : en quoi plus ils apporteront de leur part de facilitez, & se relâcheront de leurs intérêts pour le repos public, plus ils en auront de louange & de merite de toute la Chrétienté, & plus aussi Sa dite Majesté aura de moyens de ménager en peu de tems cet accommodement, auquel elle a resolu de s'employer avec grande efficace, & en des termes si forts, que le Roi d'Angleterre connoitra bien le soin que Sa dite Majesté veut prendre des intérêts des Provinces Unies, & la singuliere affection qu'elle a pour leur Etat.

J'ai dit tout ce que dessus par deux fois, & si pressamment à Monsieur van Beuningen, qu'ayant trouvé bonne la seconde, & pris la plume à la main, il en a pû prendre la substance. Il m'a demandé si je ne vous en envoyerois pas autant. Je lui ai répondu que cela se pourroit faire. Il voudroit bien que vous le diffiez à Messieurs les Etats; mais je ne l'estimerois pas à propos : il suffit que vous en ayez connoissance, pour parler en cette conformité à nos plus confidens, comme le Sieur de Wit, jusqu'à ce que le Roi ait pris sa resolution, Sa Majesté étant encore entierement indéterminée, parce qu'en effet les raisons sont très fortes de part & d'autre.

Monsieur van Beuningen s'est comporté cependant en habile homme, en recevant

la réponse comme très-favorable, & fort avantageuse pour Messieurs les Etats. Je crois cependant qu'il a fort bien reconnu que c'est un coûteau à deux tranchans, étant conçu en termes qui ne sçauroient encore faire juger, si le Roi a intention ou non d'exécuter le Traité de 1662.

Il a fort souhaité que j'écrivisse de la part du Roi en Suede & en Dannemarc, pour y faire entendre les bonnes dispositions qu'il présuppose que le Roi a de les soutenir, afin de commencer à engager ces deux Puissances dans leur cause par l'exemple de Sa Majesté, & rendre plus difficiles les Négociations qu'y feront les Anglois; mais je ne me découvrirai pas tant qu'il voudroit là-dessus, & particulièrement en Danne-marc; car outre que, comme j'ai dit, le Roi n'est pas encore déterminé, il y auroit à craindre qu'Hannibal Sexter, qui est fort Anglois, n'abusât de cette confiance pour le faire sçavoir à Londres.

L E T T R E

Du Comte d'Estrades à Mr. de Lionne. Le 8. Janvier 1665.

SI le Roi trouve que ses intérêts requièrent qu'on conserve ces gens ici, & qu'il se resolve de tenir le Traité de 1662. il sera absolument nécessaire de faire quelques gratifications aux Députez des Villes;

Richard

Richard distribue de l'argent avec largesse; je suis assuré qu'avec vingt mille Livres je ferai plus, & attacherai plus de gens à nos intérêts, qu'il ne fera avec les vingt mille Ecus qu'il a touchez. Si le Roi trouve mieux son compte avec l'Angleterre, il n'y aura plus rien à ménager avec Messieurs les Etats.

Vous m'avez fort obligé de ne m'avoir pas chargé de parler aux Etats ainsi que Monsieur van Beuningen le desiroit, & vous avez fort bien prévu les conséquences. Monsieur de Wit m'a fort pressé de présenter un Mémoire aux Etats, pour les informer de la part du Roi de cette Conférence; mais je lui ai répondu que cela étoit inutile, puisque je lui disois que vous m'en aviez écrit, & qu'il pouvoit lui-même leur rendre compte de nôtre conversation: il ne m'a pas paru être fort content. Je lui ai parlé fort obligeamment de la part du Roi, sur l'estime qu'il fait de sa personne, & la protection qu'il lui donnera en toutes rencontres pour ses intérêts, & les bonnes intentions que Sa Majesté a pour le bien & l'avantage de Messieurs les Etats. Il a répondu à cela par des civilitez, mais sur tout ce que dessus, ses veritables sentimens sont expliquez par sa Lettre, à quoi je vous remets.

La proposition que le Roi a faite de l'accommodement avec le Roi d'Angleterre a fort plû ici, & si Monsieur van Beuningen vous incommode à Paris, le Roi le peut envoyer en Angleterre: tout ce qu'il écrit

ici est tenu comme un Oracle ; le Sieur de Wit n'a pas un ami en qui il se confie plus. Il faut observer s'il vous plaît qui il voit, car si des gens mal-intentionnez lui débitent des nouvelles qui soient contraires aux intérêts du Roi, & qu'il les mande à ses Maîtres, on aura bien de la peine à les déromper.

L E T T R E

*Du Comte d'Estrades au Roi.
Le 8. Janvier 1665.*

JAvouë à Vôtre Majesté que je ne puis lui céler mon inquiétude, de voir qu'elle va être pressée d'entrer en rupture suivant le Traité. Cela m'a fait résoudre d'aller rendre visite à Monsieur de Wit, & d'entrer en forme de conversation sur l'état des affaires présentes, & même de lui avancer, comme de moi-même, qu'il étoit bien aisé de presser Vôtre Majesté de rompre, lorsqu'ils étoient puissamment armez ; mais que moi, qui sçavois que Vôtre Majesté n'avoit que 16. Vaisseaux en état d'aller en Mer, & qu'il lui falloit encore plusieurs années, pour pouvoir tenir tête par Mer aux Anglois, & défendre ses sujets contre leurs courses, je ne pouvois m'empêcher de lui dire, qu'il seroit honnête à Messieurs les Etats dans cette conjoncture, de ne demander autre chose de Vôtre Majesté.

jesté que d'être neutre ; qu'ils seroient bien assurés que son affection seroit pour eux préférablement aux Anglois , quoique l'apparence dût être égale ; qu'ils pourroient faire même leur Commerce par les Vaisseaux François , & en tirer des avantages qu'ils n'éprouveront pas , si Vôtre Majesté rompt avec l'Angleterre.

Il n'a pas désapprouvé ma pensée , & m'a dit qu'il en communiqueroit aux Etats , mais qu'il faudroit pour cela que Vôtre Majesté donnât secretement en argent un subside de 12000. hommes dans quatre mois ; que cela ne seroit scû de personne , & qu'on doit connoître que les Resolutions que Messieurs les Etats prennent à présent sont fort secretes ; ainsi qu'il paroît par la Commission que les Etats ont donné à de Ruiten d'aller en Guinée , lesquels ont aujourd'hui déclaré hautement , qu'ils lui avoient donné cet ordre.

Je lui ai demandé , s'il ne seroit pas prendre resolution à Messieurs les Etats avant le départ du Courier , & s'ils n'envoyeroient pas quelques ordres là-dessus à Monsieur van Beuningen. Il m'a promis qu'il le feroit , s'il avoit le tems , & que c'étoit ne affaire à bien examiner ; cependant je vois par la Copie de sa Lettre qu'il l'a fait.

Si Vôtre Majesté m'approuve en ce que dessus , il me semble que le Roi d'Angleterre sera bien obligé à Vôtre Majesté de ce qu'elle demeurera neutre , vû l'obligation du Traité de 1662. Messieurs les Etats